

**Arrêté N° 2025-304**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et  
suivant.

**Arrête :**

**Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de VAE - LICENCE  
DE PSYCHOLOGIE est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.**

**Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.**

Fait à Lyon, le 27/05/2025



La Présidente,  
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2024-2025

VAE - LICENCE DE PSYCHOLOGIE

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	LEROY TANGUY	mcf
Enseignant-chercheur	COLLIOT PASCALE	mcf
Professionnel.le	POYARD BERGER GHISLAINE	Psychologue du travail